

Les mendiants de l'an 9 (1801).

Les troubles de toute nature qui avaient sévi durant la Révolution n'avaient pas, on s'en doute, diminué la misère des indigents. Bien au contraire leur nombre avait considérablement augmenté. Il était de 600 en l'an 9, c'est-à-dire en 1801, sur une population totale de 2 812 habitants. La municipalité jugeait qu'il faudrait 100 francs par an pour nourrir et vêtir chacun de ces indigents, soit : 60 000 francs au total. Or le « revenu » de la commune de **Lannilis** n'était que de 50 000 francs. Alors, que faire ?

Les anciennes fondations qui, sous l'Ancien Régime, pourvoyaient aux besoins des pauvres (telle la généreuse rente de Mlle du **Louet de Coatzunval**, dame de **Keringar**), avaient disparu dans la tourmente, englouties dans ces immenses tonneaux des Danaïdes que constituaient les budgets révolutionnaires. D'ailleurs, au dire de la municipalité, ces fondations anciennes, excellentes en soi, avaient été la cause indirecte d'abus que les défunts Corps Politiques s'étaient avérés incapables de supprimer.

En 1776, en effet, les autorités lannilisiennes, sur l'instigation de l'abbé **Le Duc**, recteur, avaient créé un Bureau de Bienfaisance. Hélas ! trois mois plus tard il avait fallu le dissoudre. Que s'était-il donc passé ? Deux raisons majeures, semble-t-il, avaient causé la ruine de cette excellente institution, d'abord l'afflux des indigents des autres paroisses qui venaient s'établir à Lannilis pour pouvoir bénéficier des distributions effectuées par le Bureau et aussi l'abus de plusieurs habitants de la paroisse elle-même qui, dans le même but, s'étaient transformés en mendiants alors qu'ils auraient pu encore se livrer à une activité rémunératrice. Et la municipalité nous apprenait que *« beaucoup de mendiants ne se trouvent dans l'état misérable où ils gémissent que par leur insouciance et leur inconduite »*.

Le problème n'était donc pas simple. Le remède ne pouvait se trouver que dans un appel au gouvernement. Conclusion de la municipalité :

« L'expérience du passé fait voir l'inconvénient de toute distribution publique en argent ou en denrées quand elle n'est pas étayée d'une force coactive (!) qui empêche les gens valides de venir participer aux secours qu'on pourrait distribuer aux personnes vraiment dans le besoin. Dans l'état actuel des choses, les propriétaires eux-mêmes éprouvent des privations par les impôts que les circonstances ont nécessités. Le gouvernement seul pourrait peut-être diminuer le progrès de la mendicité et remédier aux désordres qu'elle entraîne nécessairement après elle, en empêchant que les pauvres sortent de leurs communes, que les établissements publics (sic), le port de Brest et les réparations aux Grandes Routes seraient autant d'ateliers de bienfaisance. »

Cette plaie de la mendicité demeurera un des soucis majeurs des diverses municipalités lannilisiennes durant tout le 19^e siècle. Elle ne disparaîtra totalement que peu avant la guerre de 1939. En 1920, 1925, on voyait encore tous les jeudis une trentaine de personnes parcourir nos rues pour la quête de porte en porte, et survivance d'un passé très lointain, il était de tradition de procéder à une distribution de pain aux pauvres à la mairie lors des Fêtes Nationales et aussi lors des grands mariages bourgeois, ces dernières distributions étant faites naturellement aux frais des familles des convolants.